



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CONF.79, INF/46

22 juillet 1987

FRANÇAIS SEULEMENT

CINQUIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION DES NOMS
GÉOGRAPHIQUES
Montréal, 18-31 août 1987

L'activité internationale des Nations-Unies dans
le domaine de la toponymie

Document présenté par le Secrétariat

XVI^e CONGRES INTERNATIONAL DES SCIENCES ONOMASTIQUES

CINQUIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES

SEANCE CONJOINTE

LE 22 AOUT 1987 A QUEBEC

L'activité internationale des Nations-Unies dans

le domaine de la toponymie

par

Max C. de Henseler

Secrétaire du Groupe d'experts des Nations-Unies

sur la normalisation des noms géographiques

Les opinions exprimées dans cet exposé sont celles de
l'auteur et n'engagent nullement l'Organisation des
Nations-Unies.

- Introduction
- Années de croissance
- Le Groupe d'Experts des Nations Unies sur les noms
Géographiques et les Conférences des Nations Unies
sur la Normalisation des Noms Géographiques
- Conclusion

ANNEXES

- Annexe 1 - Buts et fonctions du Groupe d'Experts des
Nations Unies sur les Noms Géographiques
- Annexe 2 - Divisions géographiques/linguistiques et
Groupes de travail du Groupe d'Experts des
Nations Unies sur les Noms Géographiques
- Annexe 3 - Liste des réunions/sessions du Groupe d'Experts
et liste des Conférences des Nations Unies sur
la Normalisation des Noms Géographiques.

Introduction

Bien que les origines des sciences cartographiques remontent à l'antiquité, ce n'est que récemment qu'on a cherché à se mettre internationalement d'accord sur certaines questions telles que celle du méridien d'origine, des règles à observer pour les opérations géodésiques, des étalons de mesure, de l'uniformisation des méthodes de présentation des caractères topographiques et de la nomenclature géographique... Dans le domaine de la géodésie, la coopération internationale a commencé en 1864. Dans d'autres domaines ce n'est qu'à la fin de la première guerre mondiale qu'ont eu lieu les premières tentatives de coordination des programmes nationaux.

Un bref historique de l'évolution de la normalisation des noms géographiques nécessiterait de remonter à l'instant où les hommes ont commencé à communiquer entre eux et dès cet instant les noms donnés aux lieux géographiques ont tenu une large place dans leur vocabulaire.

Plus près de nous, avec les progrès apportés par l'imprimerie et les moyens modernes sophistiqués de communication, l'usage des toponymes s'est considérablement accru. Mais pour que le monde entier identifie sans risque d'erreur le même lieu, encore faut-il que sa désignation ne prête à aucune ambiguïté. C'est là le but de la normalisation des noms géographiques que l'on a ainsi définie :

"Fixation et mise en oeuvre d'un ensemble déterminé de règles, critères ou normes, en principe par un organisme officiel créé à cet effet."

Certes la nécessité de la normalisation des noms géographiques était admise depuis longtemps mais la première proposition concrète pour un système mondial fut certainement celle présentée à la fin du siècle dernier par un géographe allemand Albrecht Penck.

En 1891, lors du 5ème Congrès International de Géographie à Berne, en Suisse, il proposa la production d'une carte du monde au millionième et proposa également l'adoption de certaines normes d'écriture. Il est à noter

ici que ces deux propositions ont toujours été en quelque sorte étroitement liés, et font aujourd'hui parties des sujets étudiés par le Conseil Economique et Social des Nations Unies à savoir "La Carte Internationale du Monde au Millionième" et "La Normalisation des Noms Géographiques".

Années de croissance

Le problème de la normalisation des noms géographiques aux Nations Unies s'est posé pour la première fois lors des discussions qui eurent lieu à la sixième session du Conseil économique et social en 1948 déjà. En effet à cette session une résolution fut adoptée ^{1/} ayant trait à la coordination des services cartographiques sur le plan international recommandant entre autres au Secrétaire Général de prendre les mesures nécessaires pour seconder les efforts dans ce sens en favorisant l'échange de renseignements techniques et par autres moyens, notamment la préparation d'une étude sur les méthodes modernes de cartographie et l'élaboration de normes internationales uniformes dans ce domaine.

Conformément à cette résolution une réunion d'experts s'est tenue à Lake Success en 1949 et la question de la nomenclature géographique y fut discutée d'une part pour les besoins immédiats du Secrétariat, en particulier de l'Office de Statistique et de la Cartothèque, et d'autre part en vue de la Normalisation Internationale.

C'est à la suite des recommandations de ce groupe d'experts que nous devons la création d'une unité de cartographie au sein du Secrétariat des Nations Unies. Le premier document ayant trait à la normalisation des noms géographiques fut publié par le Bureau de Statistiques en 1949 et intitulé "Nomenclature of Geographic Areas for Statistical purposes" ^{2/}. Le problème de la normalisation des noms géographiques continua d'être discuté à plusieurs reprises par le Conseil et cette question fit l'objet de consultations entreprises auprès des Etats membres, auprès des institutions spécialisées ainsi qu'auprès des organisations inter-gouvernementales intéressées sur

la possibilité d'organiser des conférences régionales de cartographies et sur la possibilité d'adopter une méthode uniforme pour la transcription sur les cartes des noms géographiques.

Il a fallu attendre 1955, la tenue de la première conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient, pour voir le problème de la normalisation des noms géographiques, à l'ordre du jour d'une conférence internationale des Nations Unies. La Conférence était, en effet, saisie de la note du Secrétariat^{3/} intitulée: "Réponses reçues des Gouvernements au sujet de la question de l'adoption d'une méthode uniforme de transcription des noms géographiques sur les cartes"(Document E/Conf.18/A/L.3). Le Secrétariat avait réuni dans ce document les observations et les études présentées par 19 gouvernements. D'autre part, la Conférence a pris connaissance des travaux qu'effectuaient dans ce domaine l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, l'Union Postale Universelle, le Bureau Hydrographique International et l'Union Internationale des Télécommunications. Tout en notant l'opinion favorable que divers gouvernements avaient exprimé au sujet de l'adoption de méthodes uniformes de transcription des noms géographiques, la Conférence constata que cette question soulevait divers problèmes techniques dont la solution dépassait de beaucoup la compétence d'une conférence régionale. Dans le cas des langues qui utilisent l'alphabet latin, on avait admis généralement qu'il fallait adopter l'orthographe locale du nom, mais dans le cas des autres langues, il serait difficile de faire des progrès notables tant qu'un organisme n'eu pas mis au point une écriture phonétique et des règles de translittération qui s'appliquent à toutes les graphiques du monde.

La Conférence adopta la résolution suivante :^{4/}

"La Conférence

1. Appelle l'attention des gouvernements représentés à la Conférence sur la suggestion du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique selon laquelle : "... le Gouvernement des Etats-Unis serait disposé à collaborer à l'élaboration du cadre général d'un programme visant

à réaliser l'uniformité internationale maximum en matière de transcription des noms géographiques, aux fins d'examen par le Conseil économique et social des Nations Unies, ou par une conférence internationale, convoquée à cet effet par le Conseil..."

- " 2. Recommande la création d'un comité sous l'égide des Nations Unies conformément aux principes proposés par le Gouvernement des Etats-Unis D'Amérique, et la désignation par les gouvernements de la région d'experts qui prendraient part aux délibérations de ce comité".

Cette recommandation pris sa forme finale en mai 1956. Un projet de résolution introduit par le Canada et la République de l'Equateur ^{5/} fut adopté par le Conseil ^{6/} priant, notamment le Secrétaire Générale d'établir, en coopération avec les organisations internationales intéressées et avec le concours des experts qu'il voudrait consulter, le cadre général d'un programme tendant à l'adoption d'une méthode internationale de transcription aussi uniforme que possible des noms géographiques.

A la suite de cette recommandation, le Secrétaire Général présenta un projet de programme ^{7/} visant à l'adoption d'une méthode de transcription des noms géographiques soulevant deux questions fondamentales : la standardisation sous une forme unique d'un nom géographique par le pays intéressé, et l'adoption de méthodes uniformes de translittération ou de transcription dans d'autres langues de la forme adoptée. Ces questions furent présentées et discutées par le Conseil qui, en 1959, adopta la résolution 715A(XVII) priant en outre le Secrétaire générale :

"a) De constituer, en tenant dûment compte d'une répartition géographique équitable ainsi que des différents systèmes linguistiques du monde, un petit groupe de consultants choisis dans les pays ayant la plus grande expérience des problèmes de nomenclature géographique et chargés des tâches suivantes:

"i) Etudier les problèmes techniques de normalisation des noms géographiques dans chaque pays, notamment établir un énoncé des problèmes généraux et régionaux qui se posent, et préparer des projets de recommandation concernant les méthodes qui pourraient être suivies, principalement sur le plan linguistique, pour la normalisation des noms géographiques dans chaque pays;

"ii) Présenter au Conseil, à la session qui conviendra, en tenant compte de ses délibérations sur les questions ci-dessus, un rapport sur l'intérêt qu'il y aurait à réunir une conférence internationale pour l'étude de ces questions et à encourager la constitution de groupes de travail sur des bases linguistiques communes;

"b) D'inviter les gouvernements des pays intéressés qui ont déjà l'expérience de ces questions à détacher, sur sa demande et à leurs frais, des consultants qui feront partie du groupe".

Cette résolution est vraiment à la base des travaux entrepris par les Nations Unies dans ce domaine, à savoir: d'une part la création d'un Groupe d'Experts sur les noms géographiques et d'autre part l'organisation des Conférences sur la normalisation des noms géographiques.

Le Groupe d'Experts des Nations Unies sur les noms géographiques et les Conférences des Nations Unies sur la Normalisation des Noms Géographiques.

Le Groupe d'Experts des Nations Unies sur les noms géographiques, constitué par le Secrétaire Général en exécution de la Résolution 715 A(XCVII) s'est réuni pour la première fois en 1960 pour étudier les problèmes techniques de normalisation des noms géographiques dans chaque pays et l'intérêt qu'il y aurait à convoquer une conférence internationale pour l'examen de cette question. Sur la recommandation de ce Groupe, le Conseil autorisa l'organisation de la première conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui s'est tenu à Genève en 1967. Cette conférence fût préparée par une deuxième réunion du Groupe d'Experts en 1966 qui en fixa les objectifs suivants :

"a) Faire en sorte qu'on ne doute plus que les noms géographiques normalisés à l'échelon national constituent la base appropriée pour une normalisation internationale et que la création d'un alphabet international est irréalisable;

- b) Faire en sorte que chaque pays soit davantage disposé à tenir compte, dans son programme de normalisation, des difficultés que les autres pays peuvent éprouver à acquérir et à assimiler pour leur propre usage les noms géographiques qu'il aura normalisés. Ainsi, le pays fournisseur devrait communiquer tous les éléments des graphies originales et les autres détails linguistiques nécessaires pour effectuer une transposition rationnelle dans d'autres pays;
- c) Comparer les problèmes et les programmes de différents pays;
- d) Déterminer les questions, les régions et les catégories de noms qui appellent actuellement une étude plus approfondie, et formuler des principes relatifs à la normalisation internationale;
- e) Enoncer les principes applicables à la transposition d'un système d'écriture dans un autre;
- f) En vue de la normalisation internationale, rechercher dans les langues officielles des Nations Unies utilisant l'alphabet latin, à savoir l'anglais, l'espagnol et le français, la possibilité de latiniser les noms existant dans d'autres systèmes d'écriture;
- g) Mettre à l'étude la création de systèmes de normalisation internationale fondés sur l'alphabet cyrillique et sur l'alphabet arabe;
- h) Déterminer et étudier les catégories de noms de détails topographiques s'étendant au-delà des limites de la souveraineté d'un même pays, par exemple : mers, cours d'eau, montagnes, reliefs sous-marins, etc., et examiner les possibilités de normalisation;
- i) Mettre au point un système d'échange de renseignements sur le plan international;
- j) Faire des propositions en vue d'établir un programme de conférences ou de groupes de travail régionaux après la Conférence de Genève;

k) Favoriser la création d'organismes de normalisation des noms géographiques dans tous les pays."

La première conférence adopta une série de résolutions dont deux, en particulier, peuvent être jugées les plus importantes. La première résolution demandait la création d'une commission permanente d'experts des Nations-Unies pour les noms géographiques "chargée d'assurer en permanence la coordination et la liaison entre les nations en vue de faire progresser la normalisation des noms géographiques et d'encourager la formation et les travaux de groupes régionaux...". La deuxième résolution recommandait de convoquer une deuxième conférence, au plus tard en 1970. Ainsi, le Groupe d'Experts d'une part et les Conférences d'autre part prenaient racines.

L'énumération des diverses résolutions du Conseil qui ont convoqué les quatre conférences et, les dix réunions du Groupe d'Experts qui ont eu lieu jusqu'ici, n'ajouterait que peu de chose à cet exposé (voir annexe 3). Examinons maintenant les structures élaborées par l'Organisation des Nations-Unies avant de détailler davantage les programmes de travaux.

Le Groupe d'Experts, conformément à une résolution du Conseil Economique et Social ^{8/} a été chargé d'assurer de façon permanente la coordination et la liaison entre les pays afin de faire progresser la normalisation des noms géographiques et d'encourager la constitution et le travail de divisions géographiques linguistiques formés au sein du groupe (voir annexe 1).

Chaque pays, ayant désigné un ou plusieurs experts nationaux, décide lui-même de son appartenance à une division, en fonction de son groupe linguistique aussi bien que de ses affinités géographiques. Actuellement, dix-sept (17) divisions géographiques/linguistiques sont constituées, et deux nouvelles divisions ont été proposées, à savoir une division de langue hébraïque et une division celte.

Des groupes de travail, permanents ou occasionnels, sont formés pour mener à bien les programmes d'étude conformément aux résolutions adoptées par les conférences (voir annexe 2). Le Groupe d'Experts maintient des relations suivies entre ses membres, tandis que son président fait connaître le résultat des activités à l'Organisation des Nations-Unies. Tous les deux (2) ans environ, une session est organisée, afin d'améliorer les contacts et de faire le point. Autour de ce groupe, dont les activités sont permanentes, sont réunies, tous les cinq ans environ, des conférences auxquelles, sur l'invitation du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies, tous les gouvernements sont appelés à déléguer des représentants. Sont invités, à titre d'observateur, des organisations internationales, tels que le Comité International des Sciences Onomastiques, la Communauté Européenne, l'Organisation Hydrographique Internationale, l'Organisation Internationale de Normalisation, la Société Internationale de Photogrammétrie, la Ligue des Pays Arabes, l'Organisation de l'Unité Africaine, l'Institut Panaméricain de Géographie et d'Histoire, etc... A la cinquième conférence, qui a lieu en ce moment, à Montréal, quelque cinquante (50) pays y participent, soit plus de cent vingt-cinq (125) représentants, ainsi que plusieurs organisations scientifiques inter-gouvernementales et internationales; jusqu'à hier, quelque cent trente (130) documents techniques y ont été présentés. L'ordre du jour de cette conférence n'est pas fondamentalement différent de celui des dernières conférences, mais il souligne toutefois le caractère pratique vers lequel se sont orientés désormais les travaux.

Faire un bilan de toutes les activités qui ont été entreprises par les différents pays, à la suite des recommandations faites par les Nations-Unies n'est évidemment pas chose aisée, et il est à noter que beaucoup de travaux ne peuvent être menés à bien qu'avec le soutien d'une logistique importante, c'est-à-dire avec des crédits octroyés par les gouvernements. Il en est ainsi des stages de formation, du traitement automatique des données, etc...

Plusieurs travaux connaissent d'heureux résultats comme ceux obtenus dans le domaine de la terminologie des noms géographiques, à savoir la publication d'un Glossaire des termes techniques employés pour la Normalisation des Noms Géographiques en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Dans le domaine de l'adoption de systèmes internationaux pour la romanisation des noms géographiques, les diverses Conférences ont adopté plus de quarante (40) systèmes. Le production d'une Série de Nomenclatures des Nations-Unies a été également lancée, et le premier volume de cette série publiée par la République Fédérale d'Allemagne. Dans le domaine de la formation, des stages de formation en matière de toponymie, ont été mis sur pied, et le Gouvernement de l'Indonésie fut l'hôte du premier stage pilote en 1982, suivi par le stage de formation pour les pays de langue arabe à Rabat, en 1985. Il faut mentionner également, la production et publication Directives toponymiques à l'usage des éditeurs de cartes et autres éditeurs qui a été entreprise par plus de vingt (20) pays déjà.

Conclusions

En 1960 il n'existait qu'une poignée de nations disposant d'un organisme compétent en matière de normalisation. A ce moment là, du reste, très peu de nations pensaient créer de tels organismes. Aujourd'hui, beaucoup d'entre elles en ont créé et pratiquement toutes ont admis l'intérêt de tels travaux. Comme c'est souvent le cas avec les programmes internationaux, le lancement d'un travail amène la découverte de problèmes plus nombreux que prévu initialement.

Comme le monde se rétrécit littéralement sous nos yeux, comme les techniques modernes de communication génèrent une grande quantité d'informations, dans les journaux, les revues, les livres, les cartes et les atlas, la nécessité de références précises sur les détails géographiques croit dans les mêmes proportions.

C'est par les programmes de normalisation nationale et internationale que l'information dont le public a besoins sur les dénominations de lieux dans le monde peut être satisfaite ; aussi bien sur terre que dans le fond des océans ou dans l'espace.

Ainsi, sous l'impulsion des Nations Unies, et grâce aux initiatives de chaque pays, les communications sur le plan national et dans le monde entier ont été largement améliorées.

Notes

- 1/ ECOSOC Resolution 131(VI)
- 2/ Statistical papers, Series M, No.1.
- 3/ Nations Unies, Conférence Cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Vol. 2 - Actes de la Conférence et documents techniques(page 44)
- 4/ Nations Unies, Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, vol.1 : Rapport de la Conférence. (p.12)
- 5/ Document E/L.717
- 6/ Résolution 600(XXI)
- 7/ Document E.3209
- 8/ Résolution 1314 (XLIV) du 31 mai 1968.

(extrait du rapport de la neuvième session du Groupe d'Experts des Nations Unies sur les noms géographique, 17-27 février 1981).

BUTS ET FONCTIONS DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES SUR LES
NOMS GEOGRAPHIQUES

Buts

Le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques a été constitué en tant qu'organisme ad hoc par le Secrétaire général des Nations Unies conformément à la résolution 715 A (XXVII) du Conseil économique et social, en date du 23 avril 1959, avec le mandat suivant :

"i) Etudier les problèmes techniques de normalisation des noms géographiques dans chaque pays, notamment établir un énoncé des problèmes généraux et régionaux qui se posent, et préparer des projets de recommandations concernant les méthodes qui pourraient être suivies, principalement sur le plan linguistique, pour la normalisation des noms géographiques dans chaque pays;

ii) Présenter au Conseil, à la session qui conviendra, en tenant compte de ses délibérations sur les questions ci-dessus, un rapport sur l'intérêt qu'il y aurait à réunir une conférence internationale pour l'étude de ces questions et encourager la constitution de groupes de travail sur des bases linguistiques communes."

Par la suite, par sa résolution 1314 (XLIV) en date du 31 mai 1968, le Conseil a donné un caractère permanent au Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques afin de faciliter la normalisation internationale des noms géographiques.

D'un examen de ces documents, et d'autres documents pertinents, il ressort que la normalisation des noms géographiques au niveau national demeure le but le plus important. Ce sont les activités nationales de normalisation, qui à leur tour contribuent à la réalisation de cet autre objectif important qui est la normalisation internationale.

Afin de progresser dans la réalisation des buts ainsi énoncés, il est essentiel que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques remplisse les fonctions suivantes :

1. Assurer la liaison entre les pays en ce qui concerne leurs travaux de toponymie.

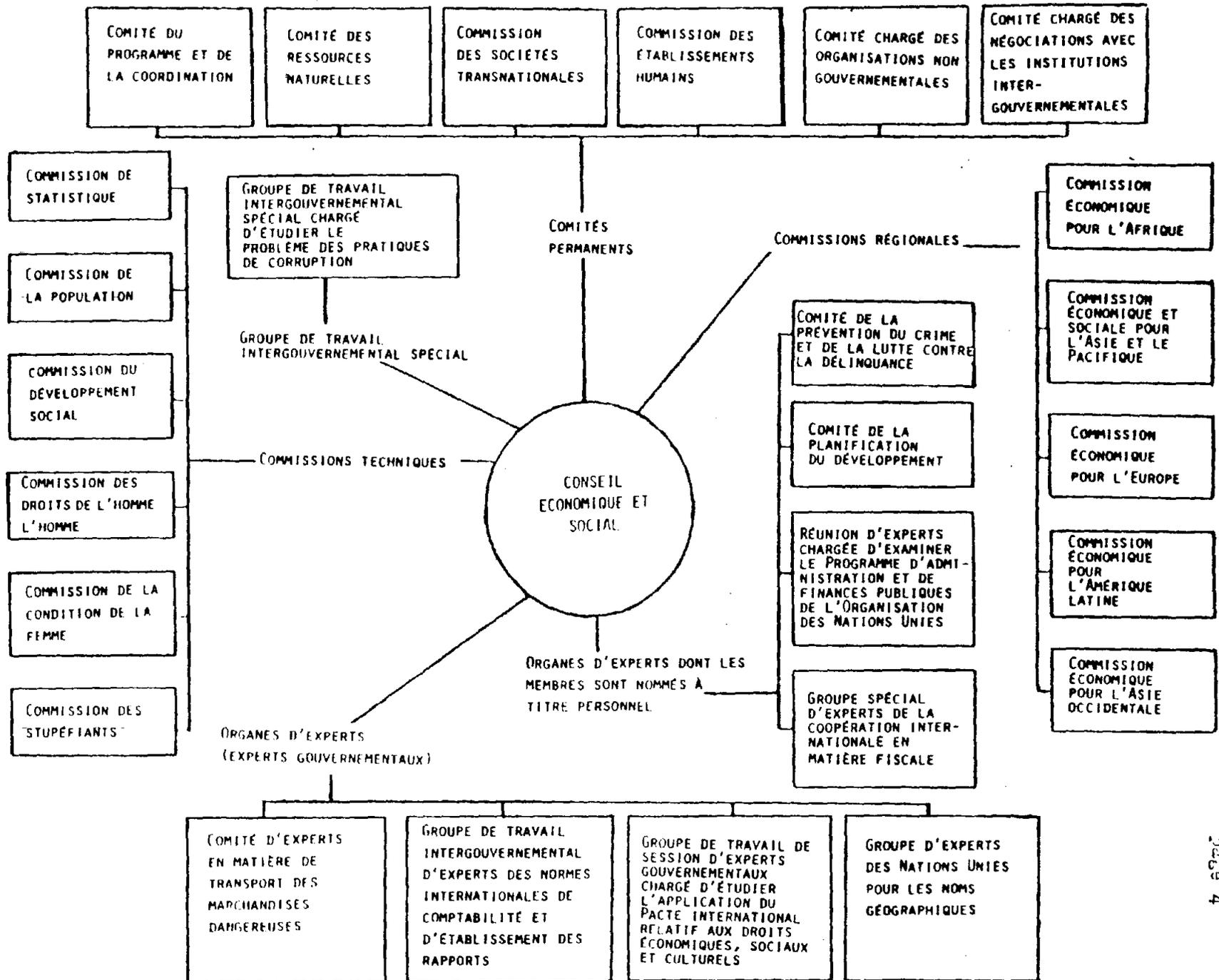
2. Coordonner les efforts des pays en ce qui concerne la normalisation des noms géographiques.

3. Entreprendre les travaux préparatoires de conférences internationales périodiques portant sur la normalisation des noms géographiques.

4. Assurer la continuité des travaux entre les conférences.
5. Aider à faire appliquer les résolutions adoptées par les conférences.
6. Envisager la formation de divisions linguistiques/géographiques qui puissent servir de bases rationnelles pour faire avancer les travaux au niveau national.
7. Coordonner les travaux des divisions.
8. Assurer la liaison entre les pays membres et les divisions.
9. Encourager les divisions (et les pays) à jouer un rôle plus actif dans les programmes de normalisation. Dans ce but, les divisions devraient formuler leurs propres méthodes de travail et les coordonner avec le Groupe des Nations Unies sur les noms géographiques afin d'assurer l'uniformité des procédures et des principes. En outre, les divisions devraient instituer un système de communication périodique des résultats de leurs travaux au Groupe d'experts. Dans la mesure où les divisions et les divers pays intensifieront leurs travaux, ils faciliteront la réalisation des objectifs du Groupe d'experts.
10. Encourager les divisions à participer chaque fois que cela sera possible aux conférences cartographiques régionales des Nations Unies. Cette participation pourrait se manifester par la présence d'un observateur et, peut-être, par la présentation d'une communication. Ou bien, une division pourrait organiser sa propre réunion, soit dans le cadre de la conférence soit immédiatement après celle-ci. Les deux niveaux de participation ne manqueraient pas de porter leurs fruits. La présentation d'une communication porterait à l'attention des cartographes les travaux du Groupe et les **avantages** à retirer d'une normalisation des noms. D'autre part, une division qui organiserait sa propre réunion dans le cadre d'une conférence pourrait tirer parti des moyens prévus pour celle-ci. Cette possibilité devrait être étudiée de concert avec les services des Nations Unies.
11. Prendre des mesures pour donner plus d'efficacité aux groupes de travail du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.
 - a) Des groupes de travail ne seront constitués que dans le seul cas où les travaux à leur confier ont une incidence directe sur les buts du Groupe d'experts.
 - b) A chacune de ses sessions successives, le Groupe d'experts passera en revue les besoins auxquels répondent les groupes de travail en vue, sur cette base, de proroger leur mandat ou d'y mettre fin.
 - c) Aussitôt après chaque conférence, le Groupe d'experts examinera et évaluera les travaux de celle-ci. Il évaluera également les groupes de travail et leur mandat. De nouveaux groupes de travail seront constitués selon que de besoin.

12. Avant chaque conférence, le Groupe d'experts examinera les questions susceptibles de faire l'objet de résolutions de la conférence. Pendant les conférences, le Groupe d'experts invitera les membres du Bureau à faire appel à ses services pour les aider à assurer l'administration des travaux.

13. Aucun système nouveau de romanisation ne sera adopté sans qu'il soit prouvé que les pays qui le suggèrent l'ont effectivement mis en oeuvre dans les domaines les plus importants, notamment en ce qui concerne les cartes. Afin d'assurer le maximum de stabilité à l'usage et aux références, le Groupe d'experts n'acceptera plus de nouveaux changements des systèmes de romanisation.



GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES SUR LES NOMS GEOGRAPHIQUESA. Divisions géographiques/linguistiques

1. Division de l'Afrique centrale
2. Division de l'Afrique orientale
3. Division de l'Afrique occidentale
4. Division arabe
5. Division de l'Asie orientale (sauf la Chine)
6. Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest
7. Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe)
8. Division de la Chine
9. Division de langue allemande ou néerlandaise
10. Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe
11. Division de l'Inde
12. Division de l'Amérique latine
13. Division nordique (Norden)
14. Division romano-hellénique
15. Division de l'Union des Républiques socialistes soviétiques
16. Division du Royaume-Uni
17. Division des Etats-Unis d'Amérique et du Canada

B. Groupes de travail

- Groupe de travail des stages de formation
- Groupe de travail des détails topographiques extra-terrestre ^{1/}
- Groupe de travail d'un système unique de romanisation
- Groupe de travail des détails sous-marins et maritimes
- Groupe de travail des nomenclatures internationales ^{2/}
- Groupe de travail du traitement automatique des données ^{2/}
- Groupe de travail des définitions
- Groupe de travail d'une liste de noms de pays ^{1/}

1/ dissout

2/ le groupe de travail des nomenclatures internationales et celui du traitement automatique des données ne forment plus qu'un groupe de travail sur les banques de données toponymiques.

A. Liste des réunions/sessions du Groupe d'Experts

1 ère réunion du Groupe d'Experts	New-York,	20 juin - 01 juillet 1960
2ième " " " "	New-York,	21 mars - 01 avril 1966
1 ère Session du Groupe Spécial d'Experts	Genève,	22 septembre 1967
2ième " " " " "	New-York,	10 mars - 20 mars 1970
3ième " " " " "	New-York,	02 fév. - 12 fév. 1971
4ième Session du Groupe d'Experts des Nations-Unies	Londres,	09 mai et 01 juin 1972
5ième " " " " " " "	New-York,	05 mars - 16 mars 1973
6ième " " " " " " "	New-York,	06 mars - 26 mars 1975
7ième " " " " " " "	Athènes,	16 août et 8 sept. 1977
8ième " " " " " " "	New-York,	26 fév. - 09 mars 1979
9ième " " " " " " "	New-York,	17 fév. - 27 fév. 1981
10ième " " " " " " "	Genève,	23 août et 15 sept. 1982
11ième " " " " " " "	Genève,	15 oct. - 23 oct. 1984
12ième " " " " " " "	Genève,	29 sept. - 07 oct. 1986
13ième " " " " " " "	Montréal,	17 août et 31 août 1987

B. Liste des Conférences des Nations-Unies
sur la Normalisation des noms géographiques

1 ère Conférence	Genève	04 sept. - 22 sept. 1967
2ième "	Londres	10 mai - 31 mai 1972
3ième "	Athènes	17 août - 07 sept. 1977
4ième "	Genève	24 août - 14 sept. 1982
5ième "	Montréal	18 août - 31 août 1987